

CONVOCAATION

L'Assemblée primaire est convoquée le dimanche **9 février 2020** à l'effet de se prononcer sur :

VOTATIONS FEDERALES relatives

- à l'initiative populaire du 18 octobre 2016 « Davantage de logements abordables »
- à la modification du 14 décembre 2018 du code pénal et du code pénal militaire (Discrimination et incitation à la haine en raison de l'orientation sexuelle)

Vote par correspondance

La possibilité de voter par correspondance est offerte à tous les citoyens. En ce qui concerne les modalités d'application de ce vote, vous voudrez bien vous référer aux instructions publiées. Au surplus, nous vous communiquons que si vous votez par correspondance, vous pouvez :

1. poster votre enveloppe de transmission (une seule par électeur), ou
2. déposer votre enveloppe de transmission dans l'urne prévue à cet effet au bureau communal dès le matériel reçu, de 08h00 à 09h00 et de 16h00 à 17h00. Le vendredi fermeture à 16h30, sauf celui précédant le scrutin, fermeture à 17h00.

Vote au bureau de vote

Si vous votez, comme d'habitude, au bureau de vote, veuillez vous présenter avec votre feuille de réexpédition ainsi qu'avec le matériel qui l'accompagne.

Scrutateurs

Cette convocation est valable pour les scrutateurs du bureau I de Troistorrents et Morgins.

OUVERTURE DES BUREAUX

Troistorrents (bâtiment scolaire)	Dimanche	9 février 2020	09h30 à 10h30
Morgins (salle de l'Eau Rouge)	Samedi	8 février 2020	18h00 à 19h00